



COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 20/11/2012]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 4 décembre 2012.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, Mme Élisabeth Borne (*représentée*), M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, Mme Françoise Dubost, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Monique Mosser, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Pierre Bortolussi, Mme Karen Bowie, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieux, M. Olivier de Monicault, M. Dany Sandron, Mme Karen Taïeb.

COMMUNICATIONS DIVERSES

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

1 ^{bis} , rue Raffet (16 ^e arr.).....	4
62, rue Jean-Pierre Timbaud et 28-30, rue Édouard Lockroy (11 ^e arr.).....	7

PERMIS DE DÉMOLIR

31-33, rue Danielle Casanova (01 ^{er} arr.)	9
14-16-18 et 21-29, rue Archereau et 22-28, rue Curial (19 ^e arr.) - « Orgues de Flandre ».....	14

SUIVIS DE VŒU

42, rue Croix des Petits-Champs (01 ^{er} arr.)	20
17, rue de Richelieu (01 ^{er} arr.)	22
109, rue de la Tombe-Issoire (14 ^e arr.)	25
156-160, rue de Vaugirard (15 ^e arr.) - C.H.U. Necker	27
38-40, rue de la Chapelle (18 ^e arr.)	30

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

122-124, rue Championnet (18 ^e arr.)	33
---	----

DÉMOLITION TOTALE DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

42-44, rue Orfila (20 ^e arr.).....	36
---	----

[1^{bis}, rue Raffet (16^e arr.)]

Démolition partielle d'un atelier d'artiste des années 1900

Pétitionnaire : M. REMY Mathieu

PC 075 116 12 V 0050

Dossier déposé le 30/07/2012

« Restructuration d'un ensemble de bâtiments de 1 étage et rez-de-chaussée avec changement de destination de bureau en habitation (1 logement créé), démolition partielle de planchers au 1er étage, de façades et de toitures sur rue et cour, reconstruction d'une extension de 1 étage après démolition de l'extension à rez-de-chaussée, remplacement des menuiseries et ravalement des façades sur rue et cour, création de fenêtres de toit et d'une terrasse au 1er étage sur cour et aménagement du jardin.

SHON supprimée : 56 m², SHON créée : 198 m², surface du terrain : 460 m², hauteur du projet : 6 m. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU. Motivation : « pavillon à pans de bois percé de grandes baies vitrées sur une cour arborée abritant l'ancien atelier du sculpteur Maurice Calka. »

ANTÉRIORITÉ

Séances des 7 novembre 2000, 20 octobre 2005 et 22 novembre 2006 : pas de résolution.

PRÉSENTATION

Initialement plus étendue, la parcelle du 1, rue Raffet et 36, rue de la Source a été divisée en deux en 1901 à l'occasion de la construction, à l'angle des deux rues, d'un bâtiment d'habitation de cinq étages carrés sur rez-de-chaussée. Dans le jardin existait alors un atelier d'artiste.

C'est dans cet atelier que le sculpteur Paul Albert Bartholomé

(1848-1928) se fait domicilier pour la première fois en 1905, au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts. Précédemment installé dans le voisinage, au n° 34, rue Georges Sand, l'artiste a probablement fait construire cet atelier dans les années 1890, en retrait, parallèlement à la rue. Il a par la suite reçu, probablement au début du xx^e siècle, une extension en aile vers la rue.

Composé d'un corps de logement et d'un atelier attenant, facilement accessible depuis la rue, l'ensemble est resté jusqu'à ce jour dans un état qui semble très proche de celui d'origine. De l'œuvre de Bartholomé se détachent principalement le monument à Jean-Jacques Rousseau inauguré au Panthéon le 30 juin 1920 ainsi qu'une vaste fresque sculptée évoquant la destinée humaine, qui a pris place au cimetière du Père-Lachaise. Achetée par la Ville de Paris, elle y est installée en 1899 dans l'axe de l'allée centrale.

Resté inoccupé à la mort de Bartholomé en 1928, l'atelier est repris à partir des années 1950 par l'architecte Bernard de La Tour d'Auvergne (jusque dans les années 1970) et par le sculpteur Maurice Calka (1921-1999), rendu célèbre par la statue monumentale du *Lion de Judée* exposée à Addis-Abeba (Éthiopie) et par le bureau « boomerang ».

Sollicitée à trois reprises - en 2000 pour une demande de démolition totale puis en 2005 et 2006 pour des modifications du bâti - la Commission du Vieux Paris avait plus particulièrement noté l'intérêt urbain de cet atelier, seul bâtiment à faible gabarit dans la section la plus ancienne de la rue Raffet, entouré d'un jardin. Défendu par des associations locales contre les menaces de démolitions, l'atelier a été protégé au titre du PLU. Le projet prévoit la transformation de ces deux ateliers d'artistes en un logement familial, avec pour conséquences la démolition d'un certain nombre de murs porteurs, du plancher du premier étage du bâtiment central, des percements de baies et agrandissements de baies existantes, la démolition d'un corps de bâtiment à rez-de-chaussée sur jardin et d'un appenti dans l'angle nord du terrain ainsi que l'ouverture d'une nouvelle porte dans la clôture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 2885, D¹P⁴ 926.
- Béatrice de Andia (dir.), *Le 16^e : Chaillot, Passy, Auteuil, métamorphose des trois villages*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1991.
- musée d'Orsay et centre G. Pompidou



PLU.



Plan des hauteurs d'étages.



Vue prise devant l'atelier du sculpteur Bartholomé dans les années 1890 (Fonds Alfred Lenoir, musée d'Orsay).



Ci-contre :
- à gauche, Maurice Calka dans son atelier dans les années 1950 (© Benoit Teillet).

- à droite : vue actuelle depuis la rue Raffet.



Ci-dessous, vue actuelle des deux ateliers sur cour.

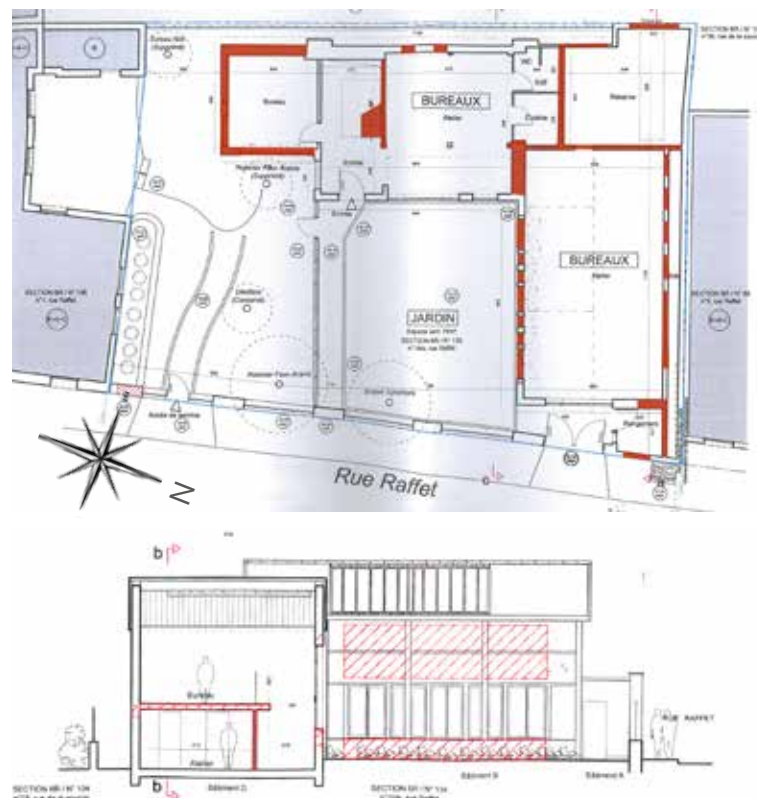


RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition partielle d'un atelier d'artiste des années 1900.

Conformément au PLU, la Commission souhaite la préservation de cet ensemble d'ateliers d'artistes qui marque le tissu urbain et constitue un véritable lieu de mémoire. Elle demande que les façades des deux éléments majeurs de la composition - les ateliers construits en 1901 et 1908 - soient respectées, et que le programme soit réadapté pour mieux conserver les espaces existants. Elle ne s'oppose pas au projet d'extension situé au sud de la parcelle.

La Commission souhaite que ce haut lieu de l'histoire culturelle de Paris soit signalé par une plaque rappelant ses occupants successifs (Paul Albert Bartholomé, Maurice Calka et Bernard de La Tour d'Auvergne) (BMO du 4 décembre 2012).



En haut, le plan et en bas, coupe transversale montrant le détail des démolitions demandées (© Alain-Dominique Gallizia).



Élévation nord-est montrant les démolitions et modifications envisagées (document Alain-Dominique Gallizia). Au-delà de la démolition de cloisons intérieures et la modification de certaines baies, le projet prévoit également de modifier les volumes existants.



Élévation nord-est projetée (document Alain-Dominique Gallizia).

[62, rue Jean-Pierre Timbaud et 28-30, rue Édouard Lockroy (11^e arr.)]

Démolition totale d'une maison ordinaire des années 1850

Pétitionnaire : M. LOIRAT, Olivier - SCI LOIRAT-TIMBAUD

PD 075 111 12 V 0007

Dossier déposé le 07/08/2012

« Démolition totale d'un bâtiment de 1 étage sur un niveau de sous-sol à usage de commerce. »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 6 octobre 1998 : Pas de résolution mais la Commission s'est félicitée de la conservation de la maison.

PRÉSENTATION

L'actuel n° 62 de la rue Jean-Pierre Timbaud appartient à une section de la rue ouverte en 1852, en prolongement de la rue d'Angoulême construite à la veille de la Révolution. La rue Édouard Lockroy est quant à elle ouverte entre 1847 et 1852. La maison qui fait l'angle des deux voies est donc vraisemblablement élevée peu après 1852. Tant en volumes que dans ses matériaux, elle reprend les caractéristiques traditionnelles des « maisons de faubourg » : construite en pans de bois et moellons enduits, elle ne comporte qu'un rez-de-chaussée et un étage carré. Déjà modifiée dans son aspect (changement des garde-corps...) et ses dispositions intérieures, elle a subi un incendie en 1998 qui a entraîné la disparition des escaliers et d'une partie des planchers. Elle



PLU.



Vue de l'immeuble en août 1998, après incendie.



Plan des hauteurs.



Vue actuelle.

est alors restaurée pour accueillir un café sur ses deux niveaux ; une nouvelle devanture est installée. La démolition totale est aujourd’hui demandée en vue de réaliser un immeuble neuf selon la constructibilité autorisée par le PLU, même si aucun projet architectural n’est aujourd’hui connu.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 30 et 31, VO³¹ 96 et 98.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d’une maison de type faubourien, à l’angle des rues Jean-Pierre Timbaud et Edouard Lockroy.

La Commission s’oppose à la démolition de cette maison de faubourg, rappelant la valeur patrimoniale de cet édifice d’angle (BMO du 4 décembre 2012).



Vue actuelle depuis l’avenue Parmentier.

[31-33, rue Danielle Casanova (01^{er} arr.)]

Rénovation de deux immeubles du XVIII^e siècle

Pétitionnaire : M. SANZ, Jorge - SCI CASANOVA VENDÔME
DP 075 101 12 V 0234

Dossier déposé le 04/10/2012

« Remplacement partiel des menuiseries extérieures sur rue et cour, ravalement de la façade sur rue et des façades sur cour et courettes, modification d’aspect extérieur, installation d’un ascenseur sur courette et fermeture de trémie du rez-de-chaussée au 4^e étage.

SHON supprimée : 21 m² ; SHON créée : 5 m². »

PROTECTIONS

- les 22 et 24 place Vendôme, anciens hôtels de Ségur et Bofrand, sont protégés au titre des Monuments historiques : « la façade sur la place : inscription par arrêté du 6 mai 1927. »

- Les 31 et 33, rue Danielle Casanova sont protégés au titre du PLU : « Motivation : Le côté impair de cette rue présente

une suite d’hôtels ou de maisons du début du XVIII^e siècle relativement austères, leur principal luxe étant le balcon sur rue. Au n°7, maison du XVII^e siècle référencée in J.-P. Babelon « Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII », Hazan, 1991. Au n°15, hôtel construit en 1711 pour Pierre Fil-leul, secrétaire du Roi. Connu sous le nom d’hôtel de Coigny au milieu du XVIII^e siècle. Escalier ancien documenté à cette adresse. Remarquables balcon et vantaux de porte. Au n°19, escalier ancien documenté à cette adresse. Au n°21, maison construite en 1703 pour Jacques Mazières. Escalier ancien documenté à cette adresse. Aux n°23, 27 (cour ornée de mascarons), 29 et 31, maisons construites en 1707 pour le receveur général des finances Pierre Boutin. Balcons remarquables avec garde-corps en fer forgé Louis XIV. Aux n°23, 25, 27 et 31, escaliers anciens documentés à ces adresses.»



Vues actuelles de la salle du premier étage.



Vue actuelle des colonnettes de fonte de la salle du rez-de-chaussée.



PLU.



Plan des hauteurs.



Vue actuelle des n°31 (à gauche) et 33 (à droite), rue Danielle Casanova.

PRÉSENTATION

La rue Danielle Casanova désigne depuis 1944 la section occidentale de la rue des Petits-Champs. Entre la rue du Marché Saint-Honoré et la rue de la Paix, sa rive impaire est constituée d'immeubles de rapport accompagnant le lotissement de la place Vendôme, entrepris à partir de 1702.

L'actuel n°31 est un immeuble construit par le financier René Boutin et sa femme, sur une parcelle acquise en 1708. Le corps principal, double en profondeur, large de quatre travées est élevé de deux étages carrés sur un rez-de-chaussée à entresol. Un grand escalier en retour dessert l'aile de service située en fond de cour. Au XIX^e siècle, pour améliorer les circulations, une structure métallique abritant des cour-sives est greffée sur la façade de l'aile en retour, et l'escalier principal est reconstruit dans la même cage, mais inversé. En 1887-1888, le baron de Gargan fait remplacer par l'architecte Louis David de Penanrun le bâtiment du fond de cour par une construction de sept niveaux (adossée au 22, place Vendôme). En 1908-1910, le bâtiment du XVIII^e siècle est à son tour surélevé à la demande du nouveau propriétaire, Gustave Beer. Après démolition du comble d'origine, l'architecte Bersia-Tourette ajoute un étage carré en pierre et deux

niveaux sous combles (un seul sur l'aile en retour).

Le n° 33 est un immeuble de rapport de la seconde moitié du XIX^e siècle, large de cinq travées et élevé de quatre niveaux, construit à l'emplacement du corps sur rue de l'hôtel de Curzay, construit par Germain Boffrand (aboutissant 24, place Vendôme), immeuble appartenant à la même typologie que le précédent.

Installée 24, place Vendôme depuis 1906, la maison Van Cleef and Arpels s'agrandit au début du XX^e siècle avec l'acquisition du n°31. Les deux immeubles sur la rue Danielle Casanova sont alors réunis et réaménagés en bureaux pour les étages courants, en ateliers pour les locaux en toiture. Ces transformations n'ont pas empêché une conservation significative des dispositions d'origine. Au n°31, hormis au rez-de-chaussée et dans la surélévation, la distribution du XVIII^e siècle est toujours perceptible et des décors sont restés en place aux étages nobles. Les menuiseries des XVIII^e et XIX^e siècles des deux immeubles sont encore largement en place, et constituent un ensemble d'une valeur remarquable.

Le joaillier souhaite aujourd'hui améliorer la sûreté du site et rénover l'image de ces locaux. Pour renforcer la sécurité du transport des pierres précieuses, un dispositif de trans-

fert de fonds, du type employé pour les agences bancaires, serait mis en place au rez-de-chaussée du n°31, entraînant la démolition des allèges des deux fenêtres situées à gauche du porche (déjà modifiées).

À l'intérieur, des modifications sont projetées dans le but de fluidifier les circulations et les liaisons entre les immeubles, dont les niveaux de planchers diffèrent. Un escalier de service serait démoli à gauche du passage cocher du n°31 pour y installer un ascenseur accessible aux handicapés, et la courette bouchée pour la mise en place d'un monte-charge sécurisé. Au n°33, une trémie d'escalier serait créée entre le premier et le deuxième niveau, et la courette serait couverte pour y installer l'ensemble des nouveaux réseaux et équipements techniques. Par ailleurs, des murs porteurs seraient partiellement démolis aux passages entre les deux bâtiments pour faciliter leur communication.

Afin d'améliorer les performances thermiques du bâtiment, il est prévu de remplacer la totalité des fenêtres sur rue (à l'exception des étages sous combles hors projet). Sur cour, hormis les deux fenêtres début XVIII^e à doucine du rez-de-chaussée du n°31, les menuiseries seraient également changées. D'après le rapport provisoire du GRAHAL et la visite

sur place, de nombreuses fenêtres sont encore dans leur état d'origine, presque à tous les niveaux. Au n°31, celles de la cage d'escalier, qui datent du début XVIII^e siècle, conservent la trace des petits bois d'origine ; sur rue, les grandes portes-fenêtres à deux ouvrants garnis de trois grands carreaux de la deuxième moitié du XVIII^e siècle perdurent. Cette séquence d'immeubles des premières années du XVIII^e siècle de la rue des Petits-Champs était l'une des premières à utiliser le nouveau type des croisées « à la moderne », à hauts châssis ouvrants (à petits bois à l'origine), imposte fixe, tablette et garde-corps en serrurerie. Au n°33, les fenêtres et portes-fenêtres forment un ensemble homogène et dans leur état d'origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- casier archéologique.
- Archives de Paris : D³P⁴ 875, VO¹³ 2665, plans parcellaires de Paris et des communes annexées.
- Fernand de Saint Simon, *La place Vendôme*, Albatros, 1983.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, 1991.



Façade du n°31, rue Danielle Casanova.



Vue de la cour du n°31.



Vue de la cour du n°31 montrant la structure métallique du XIX^e siècle.



Vue des fenêtres sur cour du n°31.



Un des passages ménagé dans le refend mitoyen dont le projet prévoit l'élargissement.



Détail des fenêtres sur rue du n°31, rue Danielle Casanova, au premier étage.



Détail des fenêtres sur rue du n°33, rue Danielle Casanova, au deuxième étage.

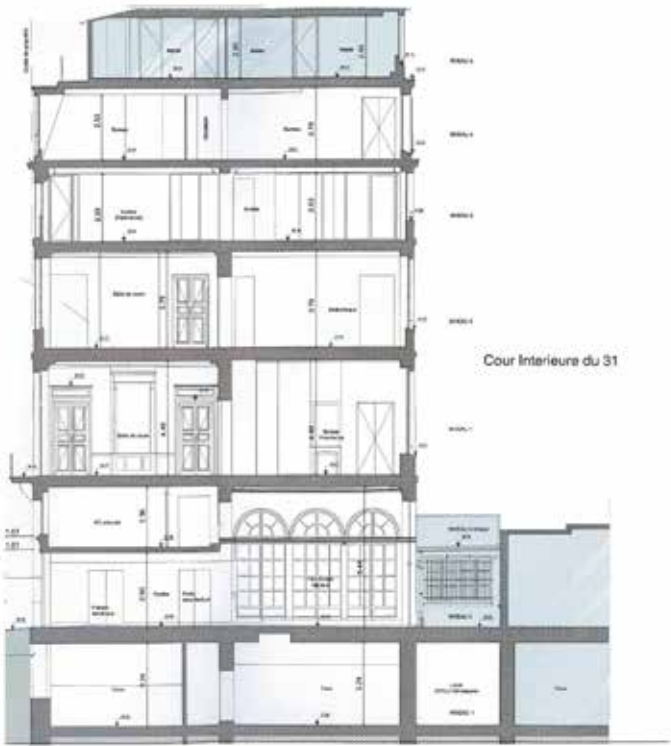
- Thierry Sarment et Luce Gaume (dir.), *La Place Vendôme. Art, pouvoir et fortune*, Paris, 2002.
- Grahal, *Note historique provisoire : 31/33 rue Danielle Casanova*, Paris, septembre 2012.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation de deux immeubles, l'un daté de 1708 et l'autre vers 1850.

La Commission demande que l'étude GRAHAL soit portée à son terme avant de s'exprimer définitivement sur ce projet de rénovation. Elle insiste sur la nécessité de conserver les fenêtres du XVIIIe siècle encore en place au n° 31, essentielles à la composition de la façade.

La Commission demande que soit organisée une visite pour évaluer sur place la qualité des décors et estimer l'impact des modifications intérieures projetées (*BMO* du 4 décembre 2012).

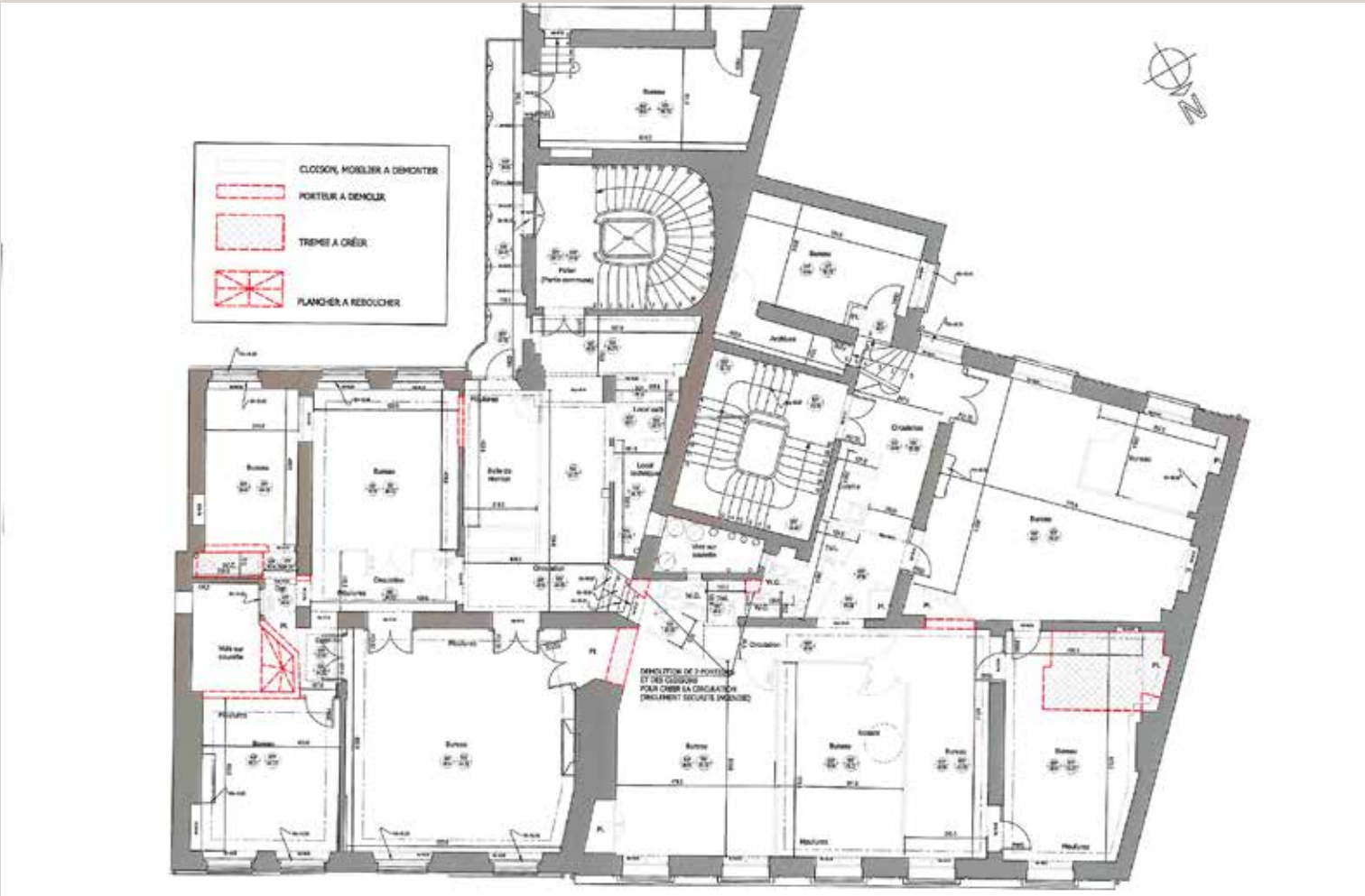


Coupe projetée sur le n°31 (document Studio d'architecture Ory).

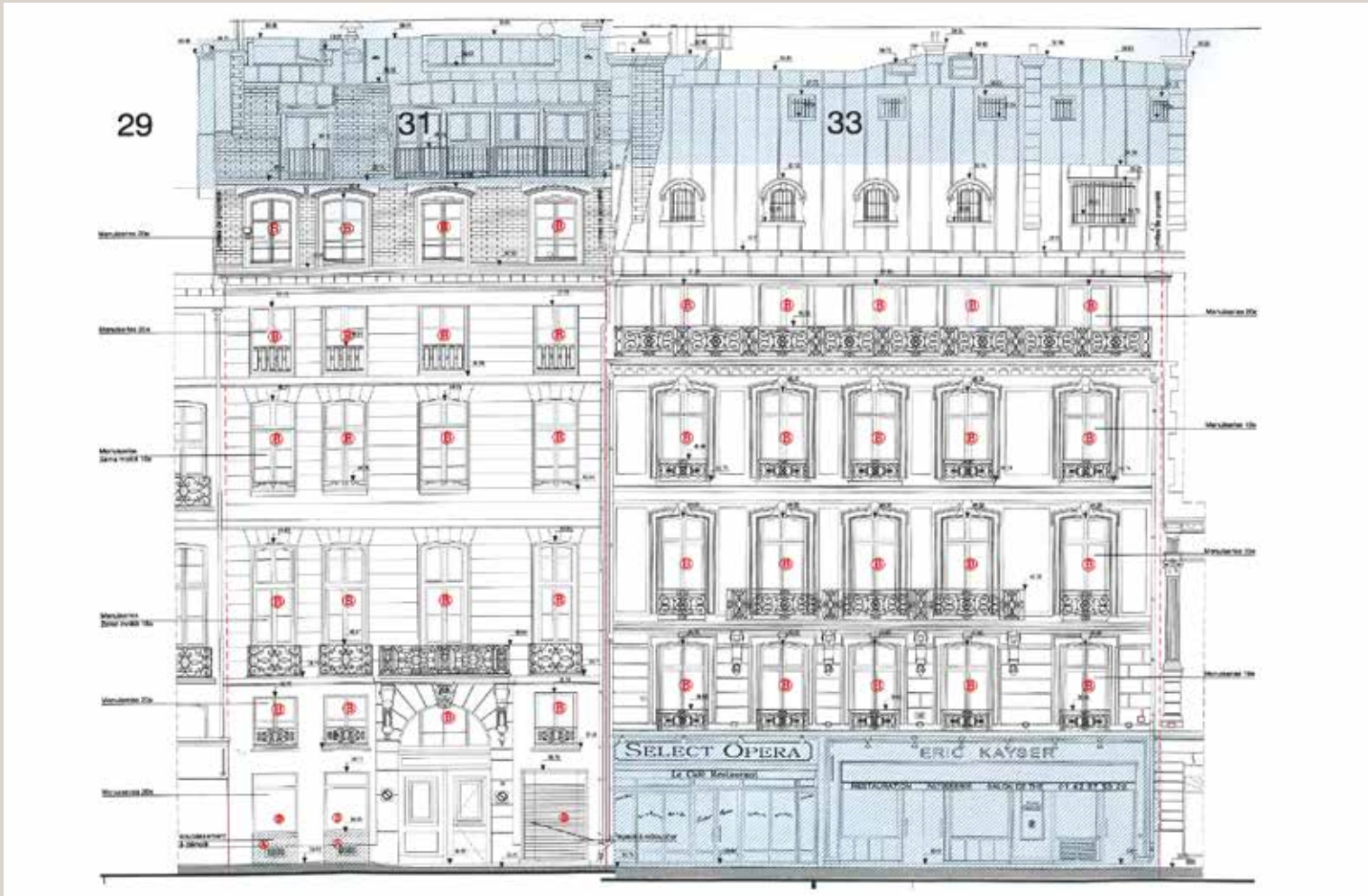


À gauche, vue actuelle des deux immeubles.

À droite, perspective de projet montrant le remplacement des fenêtres et l'agrandissement des baies du rez-de-chaussée du n°31 (document Studio d'architecture Ory).



Plan des démolitions au deuxième niveau (document Studio d'architecture Ory). L'escalier de service du n°31 serait remplacé par un ascenseur accessible aux PMR et la courette serait remplie par un monte-charge sécurisé. Des porteurs seraient partiellement démolis pour fluidifier les circulations entre les deux immeubles. Au n°33, une trémie d'escalier serait créée au niveau du mitoyen nord-ouest pour relier le premier et le deuxième étage.



Élévations du n°31 à gauche et du n°33 à droite (document Studio d'architecture Ory). Hormis les parties en bleu qui sont hors projet, toutes les fenêtres sur rue marquées d'une pastille rouge seraient remplacées.

[14-16-18 et 21-29, rue Archereau et 22-28, rue Curial (19^e arr.)]

Isolation par l'extérieur de deux tours des Orgues de Flandre

Pétitionnaire : Mme GUIGOU, Pascale
SA IMMOBILIERE 3F
DP 075 119 12 V 0286 et DP 075 119 12 V 0287
Dossiers déposés le 05/10/2012

PROTECTION

Bâtiments protégés au titre du PLU. Motivation : « Les Orgues de Flandre, ensemble de 1950 logements, réalisés entre 1973 et 1980 par l'architecte Martin S. Van Treeck pour la société anonyme d'HLM 3F. Ce grand ensemble urbain a fait l'objet d'une recherche plastique très poussée, partant du point de vue du piéton. Un appareil spécialement mis au point, le « relatoscope », permettait de suivre depuis une maquette, grâce à une caméra endoscopique, l'effet produit sur un passant par la composition architecturale. C'est ce dispositif qui a donné l'idée de décaler les étages les uns par rap-

port aux autres, pour éviter une sensation d'étouffement. Les Orgues de Flandre sont un repère important dans l'histoire de l'architecture moderne parisienne à la fois par leur rupture avec certains dogmes de la modernité (l'introduction du pittoresque dans l'écriture des façades) tout en restant inscrit dans leur époque en tirant parti de la liberté permise par rapport aux règles d'organisation traditionnelle de la Ville dans un secteur alors en complet renouvellement. »

PRÉSENTATION

À partir de 1973, à l'emplacement d'un îlot qualifié d'insalubre, l'opération de rénovation « Riquet » rassemble 1 950 logements (dont 778 dans 4 tours de 25 à 38 étages), complétés par d'autres aménagements tels qu'une piscine, un gymnase, des écoles, 12 000 m² de bureaux, un marché couvert, des commerces (5 000 m²), 1 800 places de stationnement

et un jardin public d'un hectare. C'est donc un nouveau quartier que crée l'architecte Martin Schulz Van Treeck. Tout en répondant aux préconisations de densité et de verticalité du plan d'urbanisme directeur de 1959, l'opération fait preuve d'une expression architecturale qui se veut en rupture avec un formalisme moderne devenu banal durant les années 1960-70.

L'ensemble foisonne, à toutes les échelles, d'une expression plastique touchant aussi bien à l'architecture qu'à l'espace public. Les effets visuels produits par les tours et les immeubles bas montrent le soin apporté aux relations entre les bâtiments : rapports d'échelle audacieux, architecture du creux, jeux de masses... Sur l'avenue, gradins et encorbellements alternent pour offrir balcons et loggias aux logements de tous types tout en abritant le passant. Le dessin des tours, dont le plan à trois branches augmente le linéaire développé par leurs façades, permet d'en accentuer l'élancement. La taille des logements va en se réduisant jusqu'à ce qu'au niveau supérieur le noyau vertical se retrouve dénudé, couronné du seul réservoir d'eau. Cet effet sculpte une silhouette évoquant des « tuyaux d'orgues ».

De cet ensemble résulte une opération qui fait du logement

social une singularité monumentale dont la dimension sculpturale marque cette partie du paysage parisien.

L'espace intérieur de l'îlot abonde de cheminements : l'opération ne comportant pas de sol rehaussé sur dalle, il devait être facile de traverser à pieds les jardins afin d'accéder aux équipements.

L'importance donnée par Van Treeck à la perception de l'espace par le piéton l'a amené à utiliser le « Relatoscope », un dispositif dérivé de l'endoscope dont il se servira pour amoindrir la sensation d'écrasement pouvant être produite par ces immeubles de grande hauteur.

Pour l'architecte, les événements spatiaux ponctuant cette composition sont reliés entre eux par un « fil rouge : [...] la céramique blanche, tantôt brillante tantôt mate », choisie pour unifier la perception visuelle. Les parties pleines ont ainsi été revêtues à l'origine de céramique 'Buchtal' blanche pour les verticales. Le matériau habillera de très nombreux immeubles de la décennie suivante, au point de devenir un marqueur de l'esthétique de cette période. Quant aux allèges de béton, elles étaient capotées de tôle peinte de couleur ocre.

L'usure du temps a touché l'ensemble de ces parements et



PLU.



Plan des hauteurs. Les cercles rouges indiquent les constructions qui font l'objet de ces deux déclarations.



Vue des tours en voie d'achèvement en 1974 (*Bâtir*, n°29, mars 1974).



Vues au «relatoscope» de la maquette des tours (*L'Oeil*, n°206-207, février-mars 1972).



Vue du revêtement céramique en cours de pose (*Bâtir*, n°29, mars 1974). La tenue de ce revêtement avait fait l'objet d'une étude spécifique par le fabricant.

une première tentative de recollage et rejointoiement des carreaux a été abandonnée en 2004 du fait d'un coût jugé prohibitif.

Aujourd'hui, le bailleur souhaite profiter de cette nécessaire réparation pour diminuer la consommation énergétique de deux tours sur quatre. Les façades de ces dernières seraient traitées par une isolation thermique extérieure. Cet isolant sera protégé par un bardage d'aluminium d'une seule teinte claire mais de finition lisse ou striée selon qu'il recouvrira des parties initialement blanches ou ocrées. Les parties initialement de béton peint seront recouvertes d'un enduit sur isolant tandis que des soubassements accessibles aux habitants recevront un béton architectural. Cette isolation serait complétée par la pose de nouvelles fenêtres.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- François Loyer, « Les Orgues de Flandre », *L'œil*, février-mars 1972, n° 206-207, p. 30-39, 76.
- Jean-Louis Guidoni, « Les « Orgues de Flandre » : nouvelles tours dans le ciel parisien », *Bâtir*, n° 29, mars 1974, p. 60-67.
- Martin S. Van Treeck, « Grandes orgues pour célébrer les HLM », *L'architecture d'aujourd'hui*, octobre-novembre 1976, n° 187, p. 43-47.

- « La relatoscopie ou l'endo-architecture », *L'ardoise*, n° 260, septembre-octobre 1983, p. 2-4.
- Jean-Marie Jenn (dir.), *Le XIXe arrondissement, une cité nouvelle*, Paris, DAAVP, 1996, p. 250-252.
- Estelle Thibault, « Martin Schulz Van Treeck : les orgues de Flandre, 1967-1976 », *Le moniteur architecture AMC*, mai 2001, n° 116, p. 82-89.
- Simon Texier, *Paris contemporain*, Paris, 2010.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'isolation extérieure de deux tours des Orgues de Flandre.

La Commission a rappelé la qualité exceptionnelle de cet ensemble immobilier des années 1970, dû à l'architecte Martin Van Treeck, très présent dans le paysage urbain. Elle souhaite pour se prononcer examiner sur place les prototypes des panneaux d'isolation par l'extérieur des deux tours concernées, en complément des documents graphiques présentés (*BMO* du 4 décembre 2012).



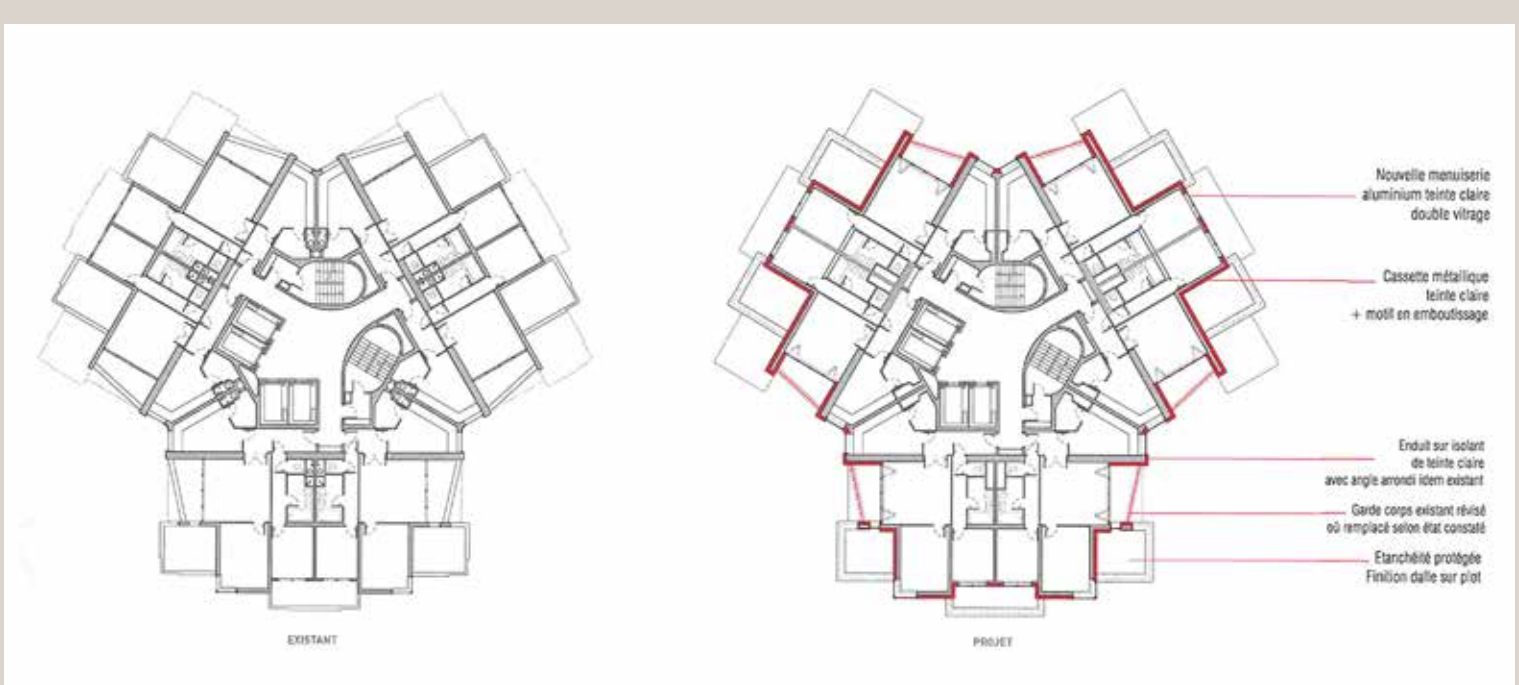
Vue actuelle depuis le centre de l'îlot. Seule la tour de gauche (T1) serait isolée par l'extérieur.



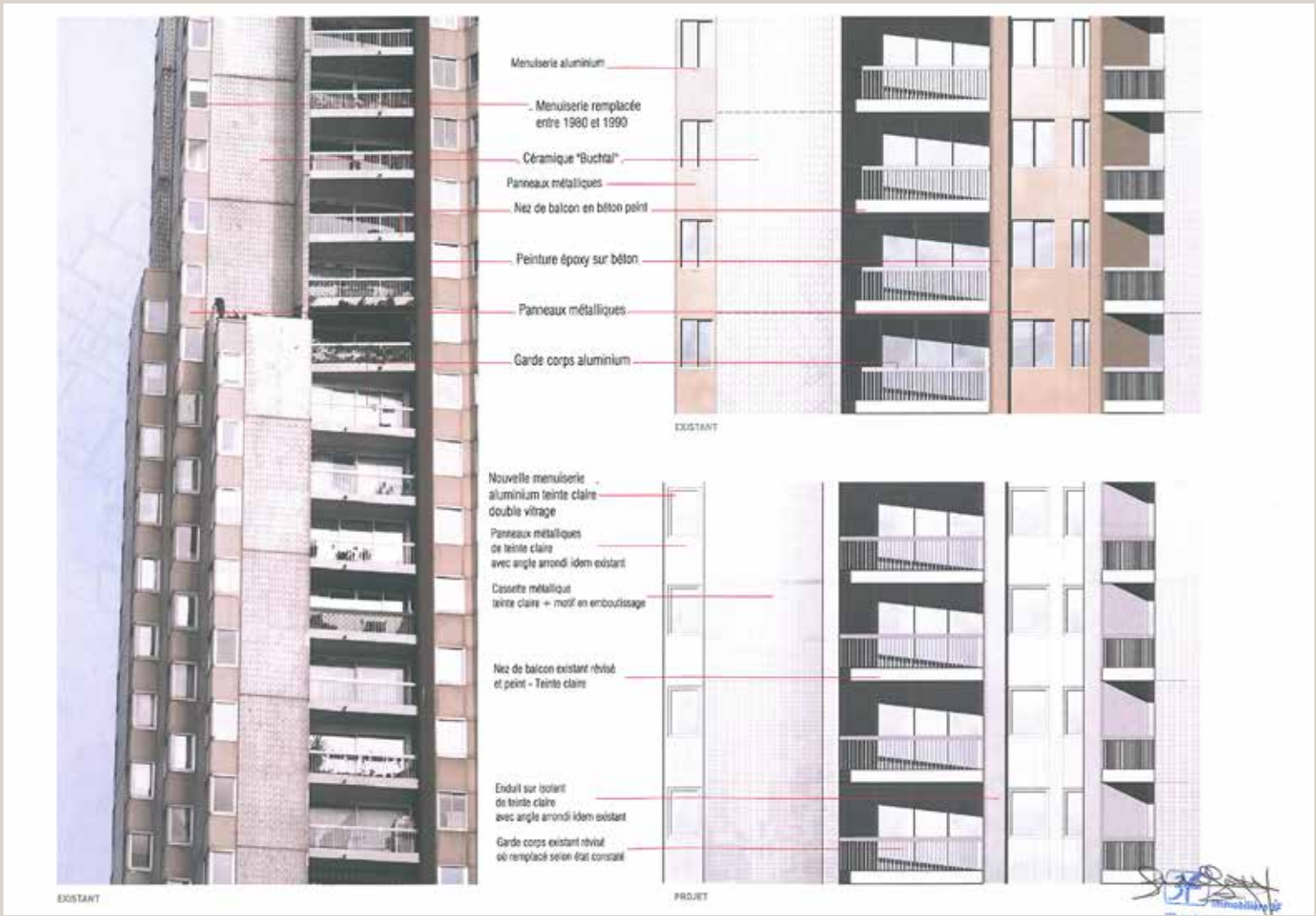
Vue rapprochée de la façade d'une des tours. Le parement présente des défauts d'aspect et les menuiseries extérieures ont déjà été remplacées.



Détail du revêtement céramique. Les zones plus claires sont celles déjà réparées.



Plans de l'état existant, à gauche, et localisation à droite des parties traitées par l'isolation aux étages supérieurs (document Atelier Lion associés).



À gauche : cadrage partiel de la tour T1.

À droite, en haut : descriptif des éléments architecturaux constituant la façade actuelle.

À droite, en bas : détail du projet envisagé en fonction des parties d'ouvrage (document Atelier Lion associés). La pose de l'isolant s'accompagne de réparations des abouts de balcons dégradés.



Élévation de la tour T1 (en noir et blanc) dans son état existant - à gauche, et projeté à droite (document Atelier Lion associés).
Les parties actuellement blanches recevront des panneaux métalliques lisses tandis que les parties actuellement ocre (en gris sur le document) recevront des cassettes nervurées de teinte claire.



Vue actuelle du bâtiment d'angle au croisement des rues Mathis et Curial (document Atelier Lion associés).



La proposition du maître d'œuvre prévoir pour ces bâtiments un enduit sur isolant en partie courante et un revêtement de béton architectonique en soubassement. (document Atelier Lion associés).



Vue actuelle depuis la butte Montmartre (document Atelier Lion associés).



Vue projetée depuis la butte Montmartre en direction de la Villette (document Atelier Lion associés). Deux des quatre tours verraient l'effacement des différentes textures actuelles de leur façade. Les deux autres, détenues en copropriété, pourraient être, à terme, réhabilitées de la même façon.

[42, rue Croix des Petits-Champs (01^{er} arr.)]

SUIVI DE VŒU Réunion de deux immeubles anciens

Pétitionnaire : M. CAYLA, Alexandre - HÔTEL DE ROUEN SAS

PC 075 101 12 V 0017

Dossier déposé le 21/03/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme avec changement partiel de destination d'un commerce en vue de l'extension de l'hôtel et permutation de 4 m² d'hôtel en commerce, création d'un ascenseur côté courette, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et ravalement des façades, modification d'aspect extérieur et déplacement de liaisons verticales.

SHON démolie : 18 m², SHON créée : 9 m², ST : 100 m² »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de réunion de deux immeubles anciens.

La Commission ne souhaite pas que la réunion de ces deux immeubles à des fins d'exploitation hôtelière entraîne une uniformisation de la façade. À cet effet, elle demande que soit conservé le retiré du dernier étage.

Elle s'inquiète des effets des travaux sur l'intégrité de l'immeuble qui serait consécutifs à la démolition de l'ancien mur mitoyen nécessité par la redistribution des étages.»

PRÉSENTATION

Le bâtiment actuel consiste en la réunion de deux petits immeubles de deux travées chacun, probablement bâtis au XVII^e siècle. Dans les mains d'un même propriétaire depuis 1787, ils ont été réunis avant 1825 en une seule entité,

destinée à accueillir un hôtel garni de quatre chambres par étage. À cette occasion, un escalier commun a été construit à l'emplacement de la partie arrière de l'ancien mur mitoyen, et un ravalement a unifié les façades. Ces deux constructions se distinguent toutefois encore par la différence d'élévation : cinq étages carrés à gauche, et quatre seulement à droite, surmontés par un ancien étage mansardé, aujourd'hui transformé en retiré. La distribution décrite en 1825 est toujours en place aujourd'hui.

En juin dernier, la Commission avait émis un avis défavorable au projet de réaménagement de cet immeuble en hôtel de tourisme, notamment l'unification projetée du retiré et des toitures, qui aurait gommé l'existence initiale de deux constructions. Elle s'était également inquiétée des conséquences structurelles qu'entraînerait la démolition demandée de l'ancien mur mitoyen, notamment en ce qui concerne la conservation annoncée des planchers.

Après plusieurs échanges avec le DHAAP et la Direction de l'Urbanisme, un nouveau projet est présenté. En réponse au souhait de conserver des traces des deux immeubles distincts d'origine, les abouts du mur de refend central au revers de la façade sont désormais conservés, de même que le retiré de la

partie droite (seule la toiture est redressée). Enfin, une notice méthodologique précise, relative à la reprise des planchers anciens après démolition du refend central, a été fournie.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ³⁸ 202 et D²P⁴ 315.

- Archives nationales : ET/XCVII/421 (17 juin 1767) et ET/LXXXII/858 (16 octobre 1825).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de réunion de deux immeubles anciens dans le cadre du réaménagement d'un hôtel de tourisme. La Commission accepte de lever le vœu du 15 juin 2012, qui s'opposait à l'uniformisation de la façade, demandait que soit conservé le retiré du dernier étage et s'inquiétait des effets des travaux sur l'intégrité de l'immeuble. Elle recommande toutefois que les façades du rez-de-chaussée reçoivent un traitement différencié, comme l'ensemble des façades (BMO du 4 décembre 2012).



Plan des hauteurs.



Nouvelle version du plan des démolitions dans les étages. Au revers de la façade sur rue, les vingt premiers centimètres de l'ancien mur mitoyen seraient conservés (document Performances LBA).



Vue actuelle de la façade.



Élévation et coupe du nouveau projet : l'étage en retiré de la partie droite est conservé et son retrait maintenu au même alignement. Sa toiture est par ailleurs légèrement rehaussée pour être au même niveau que la partie gauche (document Performances LBA).

[17, rue de Richelieu (01^{er} arr.)]

SUIVI DE VŒU
Restructuration lourde d’une maison de 1639

Pétitionnaire : M. PAPAHN, Jean - SCV LOUVRE RICHELIEU
PC 075 101 12 V 0047
Dossier déposé le 04/10/2012
« Réhabilitation d’un bâtiment de bureau de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, avec changement de destination en hôtel de tourisme (35 chambres) et galerie d’art (305 m²), démolition et reconstruction des planchers du bâtiment R+4 sur cour avec création d’un niveau supplémentaire dans le volume du bâtiment existant, modification des liaisons verticales, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l’ensemble de la couverture et création de lucarnes côté rue.
SHON supprimée : 236 m² ; SHON créée : 236 m² ; surface du terrain : 428 m². »

PROTECTION
Aucune.

ANTÉRIORITÉ
Séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de démolition d’une maison du XVII^e siècle.
Après avoir pris connaissance de la rareté de cette maison, subsistante d’un lotissement du milieu du XVII^e siècle et clairement identifiable sur une gravure d’Israël Silvestre comprise dans un recueil publié en 1670, la Commission demande la restauration du corps sur rue.
Elle accepte la démolition de l’aile en retour, à l’exception de l’escalier de l’aile gauche, et de la couverture de la cour. »
PRÉSENTATION
Cet immeuble a été construit pour le notaire François Augier (ou Augis) en 1639. Par son gabarit à deux étages carrés sous comble brisé, large de cinq travées, il est caractéristique du premier lotissement de la rue de Richelieu, tel qu’elle apparaît dans les gravures d’Israël Silvestre. Ainsi,

malgré des modifications conséquentes effectuées au XX^e siècle (ravalements, remplacement des fenêtres et des garde-corps, reconstruction des planchers, démolition partielle de l’escalier, comblement de la cour...), il constitue un témoin de l’importante opération immobilière réalisée à la fin du règne de Louis XIII autour du Palais-Royal. À ce titre, la Commission du Vieux Paris a rendu en juin dernier un avis défavorable à la demande de démolition totale du corps de logis ancien et de l’aile en retour abritant les vestiges de l’escalier d’origine.
Le nouveau projet d’hôtel de tourisme présenté par le même pétitionnaire, répond partiellement au vœu de la Commission. Le corps de logis principal est bien conservé (façade rue entièrement, façade cour et refends partiellement) mais un redressement de la toiture est demandé afin de créer un second rang de lucarnes rentrantes. La « rénovation » de la façade sur rue donnerait un aspect « Louis XVI » à l’immeuble (mais sous une couverture en zinc), dont l’entrée principale serait déportée à droite de manière à ouvrir le plus largement possible le rez-de-chaussée commercial (galerie d’art). À l’intérieur de la parcelle, les ailes sur cour seraient démolies, y compris celle contenant l’ancien escalier, de manière à recomposer une cour le long du mitoyen sud (alors qu’elle était à l’origine à l’opposé).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
- Archives nationales : ET/XX/237 (31/12/1640) et 238 (8/03/1641).
- Archives de Paris : VO¹¹ 2171 et 2172, VO¹¹ 3060.
- Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, tome 2, Paris, 1930, p. 172-173 et 274.
- Israël Silvestre, *Vues de Paris*, J-P. Babelon, Paris, 1977.
- Alexandre Gady, *Jacques Lemercier, architecte et ingénieur du Roi*, Paris, 2003.

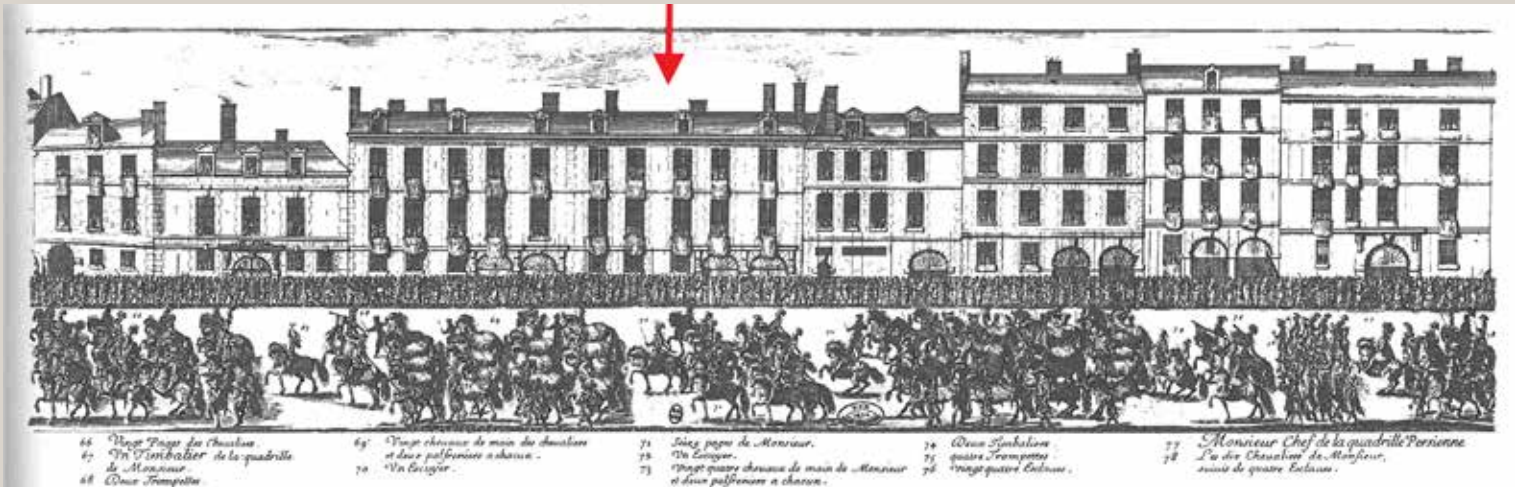
RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration lourde d’une maison de 1639.
La Commission s’oppose à toute transformation de la façade sur la rue Richelieu. Elle demande le respect strict des ouvertures, notamment du rez-de-chaussée, sans déplacement du porche d’entrée, de même qu’elle s’oppose à la création de trois grandes lucarnes dans la toiture.
La Commission a finalement accepté, après examen du projet, le principe de la démolition de l’aile gauche sur cour comprenant les vestiges de l’escalier d’origine (BMO du 4 décembre 2012).



PLU.



Plan des hauteurs.



Repérage de l'emplacement supposé de l'actuel 17, rue de Richelieu sur l'une des planches gravées d'après Silvestre commémorant le grand Carrousel de 1662.



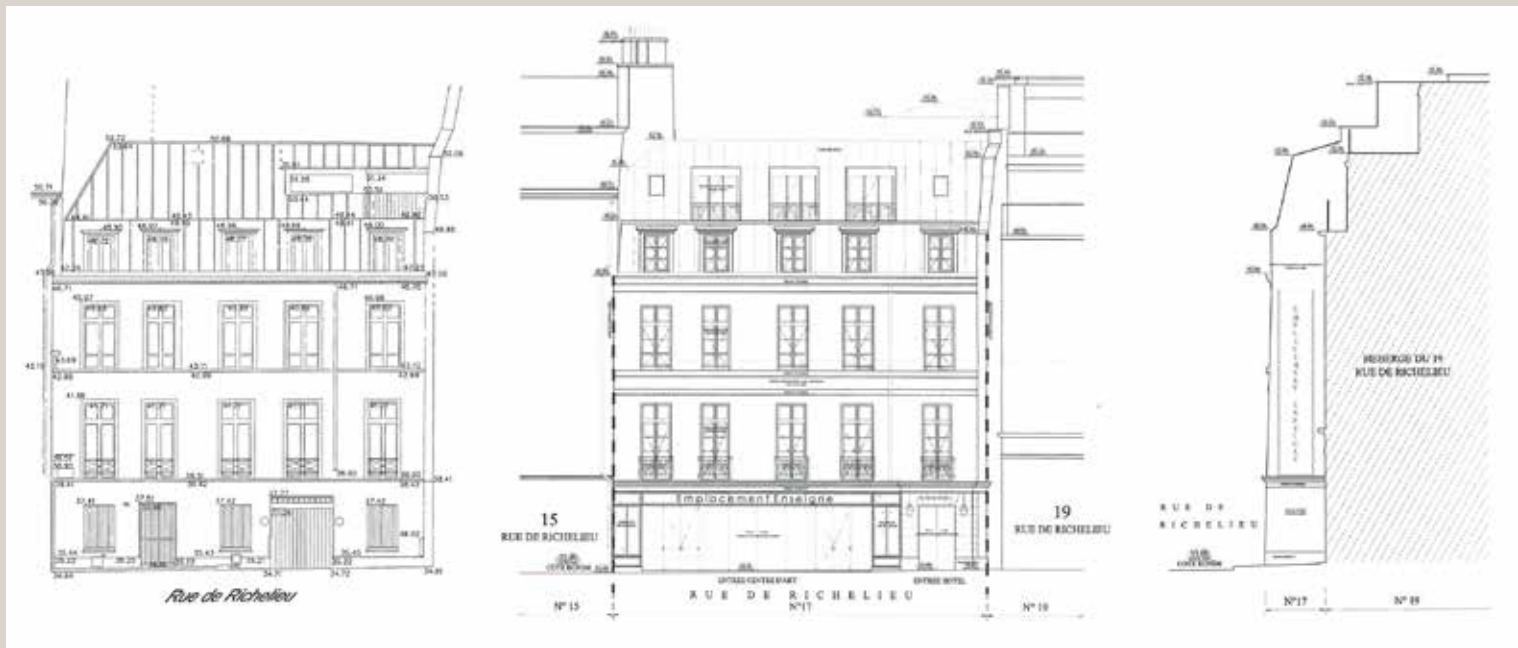
Vue actuelle de la façade.



Vue projetée de la façade, restaurée dans un style pseudo Louis XVI. Le rez-de-chaussée serait entièrement recomposé et la toiture serait redressée, avec un second rang de lucarnes rentrantes (document Arcas Paris, société d'architecture).



À gauche, plan de l'état actuel du rez-de-chaussée ; à droite, plan projeté (document Arcas Paris, société d'architecture). Les importantes démolitions de structures répondent au souhait de créer un vaste espace d'exposition (démolition quasi complète de la façade arrière notamment), et de transformer la typologie de l'ancienne maison en un immeuble de rapport (disparition du passage cocher, déplacement de l'entrée, et démolition de l'escalier de l'aile gauche).



À gauche, élévation actuelle de la façade sur la rue ; au milieu, élévation projetée ; à droite, profil du mitoyen nord - état projeté (document Arcas Paris, société d'architecture). Trois grandes lucarnes sont proposées au-dessus du premier brisis

[109, rue de la Tombe-Issoire (14^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Transformation lourde d'un garage des années 1930

Pétitionnaire : M. BARBARRIN, Eric - SOGEPROM HABITAT
PC 075 114 12 V 0042
Dossier déposé le 31/07/2012
« Création de 47 logements par changement de destination, réhabilitation avec démolition partielle et surélévation de 3 niveaux d'un bâtiment artisanal de 3 niveaux sur RDC et sous-sol, et construction d'un bâtiment neuf de 6 niveaux sur RDC et sous-sol.
SHON supprimée : 3668,10 m², SHON créée : 2163,77 m², ST : 1081 m² »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 8 juillet 2011 : « La Commission du Vieux Paris

(...) a examiné le projet de démolition totale d'un garage des années 1930, dans le cadre d'une opération de création de logements.
La Commission a souligné le grand intérêt que présente cet édifice sur le plan urbain, soulignant la forte présence de l'angle, dégagé par le retrait d'implantation de l'immeuble voisin, ponctué verticalement par un escalier éclairé par des briques de verres et prolongé par un édicule-signal. La Commission a donc demandé que soit étudié un projet permettant de conserver un nombre significatif de travées de ce bâtiment, véritable repère urbain dans ce quartier marqué par l'architecture des années 1930. »

PRÉSENTATION

Le garage de la rue de la Tombe-Issoire, construit en 1931 par l'architecte Serviat, rassemble les signes de l'architect-



PLU.



Plan des hauteurs.



Vue actuelle du garage montrant le volume d'angle abritant l'escalier clos de pavés de verre ainsi que l'édicule.

ture des années 1930 dédiée à l'automobile : au-dessus d'un rez-de-chaussée commercial, la composition simple de la façade plane est rythmée par les fortes horizontales des baies en longueur. L'angle, dégagé par le retrait d'implantation du voisin, est souligné verticalement par un escalier éclairé par des briques de verres et que surmonte un édicule-signal.

L'emprise correspond à toute la surface de la parcelle. Les planchers à caissons reposent sur des poutres qui franchissent la largeur de la parcelle jusqu'aux poteaux placés en périphérie, les seuls appuis intermédiaires étant destinés à supporter la rampe.

En faisabilité, la Commission s'était opposée à la démolition totale en signalant l'intérêt du bâtiment. Elle a souhaité que le projet de construction de logements puisse se faire à neuf sur la partie arrière tout en conservant une partie significative du massif sur rue.

Le projet de 47 logements, dont 22 sociaux, conserve donc le bâtiment sur une épaisseur de trois travées (soit 13 à 15 m de profondeur), sous lesquelles le sous-sol est agrandi. La partie conservée serait surélevée de trois étages. L'escalier de l'angle, avec ses pavés de verre, difficile à réutiliser dans

le programme, devait disparaître dans une première version.

Après échange avec les concepteurs, la version finalement présentée par le pétitionnaire envisage de conserver l'édicule qui le coiffe et les pavés de verres sur toute la hauteur de l'angle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 3654.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de transformation lourde d'un garage des années 1930.

La Commission accepte de lever le vœu du 8 juillet 2011. Elle recommande que la surélévation en retrait sur trois niveaux soit d'une teinte différente de celle de la façade de l'ancien garage (BMO du 4 décembre 2012).

[156-160, rue de Vaugirard (15^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration du C.H.U. Necker réalisé par Wogenscky

Pétitionnaire : M. DARDEL, Frédéric - UNIVERSITE PARIS-DESCARTES

PC 075 115 12 P 0012

Dossier déposé le 20/02/2012 et pièces modificatives reçues le 15/10/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment de 10 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'enseignement supérieur et de laboratoires de recherche avec modification des liaisons verticales, redistribution intérieure et modification des façades. (Modification des plans, suite avis de la CVP : moins de percements en façades Nord et Sud et transformation partielle du S/Sol 1 en patio) (respect architecture d'origine Wogenscky).

SHON démolie : 1 294 m² ; SHON créée : 2 812 m² ; surface du terrain : 8 849 m². »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

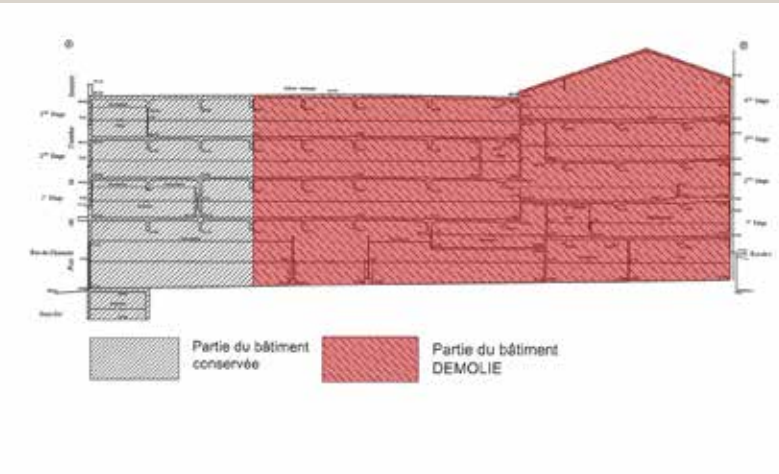
Séance du 13 avril 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration du C.H.U. Necker, réalisé par Wogenscky.

La Commission proteste unanimement contre le projet de restructuration de l'immeuble conçu par André Wogenscky, avec la collaboration de Marta Pan. Elle s'élève tout particulièrement contre le percement des murs pignons, qui vont à l'encontre des principes de cette architecture et contre les aménagements qui touchent à la dimension sculpturale du parvis.

La Commission demande qu'une mesure de protection soit prise au bénéfice de cet immeuble représentatif des années 1960. »

PRÉSENTATION

Dans les années 1960, André Wogenscky, collaborateur de Le Corbusier durant vingt ans, est chargé de deux



Coupe longitudinale de l'état existant montrant les démolitions et, à gauche, les parties conservées sur rue (document Michel Regnier et Jean Fradet, architectes).



Vue actuelle de la rue de la Tombe-Issoire.



Coupe longitudinale de l'état projeté montrant en noir les planchers conservés et le creusement d'un sous-sol général (document Michel Regnier et Jean Fradet, architectes).



Vue projetée du volume sur rue surélevé de trois niveaux (document Michel Regnier et Jean Fradet, architectes).



PLU.



Plan des hauteurs.



Parvis du bâtiment d'enseignement (fonds d'archives privées Wogenscky).



Vue perspective du projet montrant l'aménagement des patios (document Henn Architekten et Patriarche & Co).

programmes de centres hospitaliers universitaires d'importance et de nature voisines, ayant reçu des réponses comparables. En application des théories modernes, le plan masse choisi pour Necker (1965) répond à des préoccupations fonctionnelles d'ensoleillement et de desserte, et s'affranchit du tracé parcellaire.

Selon un principe déjà retenu pour l'hôpital Saint-Antoine et à la préfecture de Nanterre, bureaux et laboratoires sont rassemblés dans un immeuble-tour, implanté très en retrait de la voie publique, sur des pilotis au-dessus d'un socle, enterré du fait de la déclivité du terrain, et dédié aux grandes espaces des fonctions communes : amphithéâtres, réfectoire et bibliothèque.

Le toit terrasse de ce socle forme l'esplanade d'accès à la tour, dont l'entrée principale est signalée par un petit volume. Les garde-corps, franchissements de patios, exutoires et surgissements d'escaliers secondaires composent l'architecture de cette terrasse dont les qualités plastiques témoignent du soin que le mouvement moderne a souvent réservé aux toitures praticables. Des sculptures dues à Marta Pan complètent ce dispositif dédié à la mise en scène du volume de la tour dont la présence est magnifiée par la radicalité du plan aveugle de ses deux pignons.

En réponse aux remarques formulées par la Commission et par la fondation Wogensky sur le premier projet, un dossier modificatif a été déposé. Celui-ci propose l'abandon de la couverture des patios, mais reconduit le projet de percement des pignons monumentaux nord et sud.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- casier archéologique.
- Gilles Ragot, *C.H.U Necker de Wogensky, 1963-1969*, Étude architecturale et patrimoniale, février 2011.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un bâtiment du CHU Necker construit par André Wogensky.

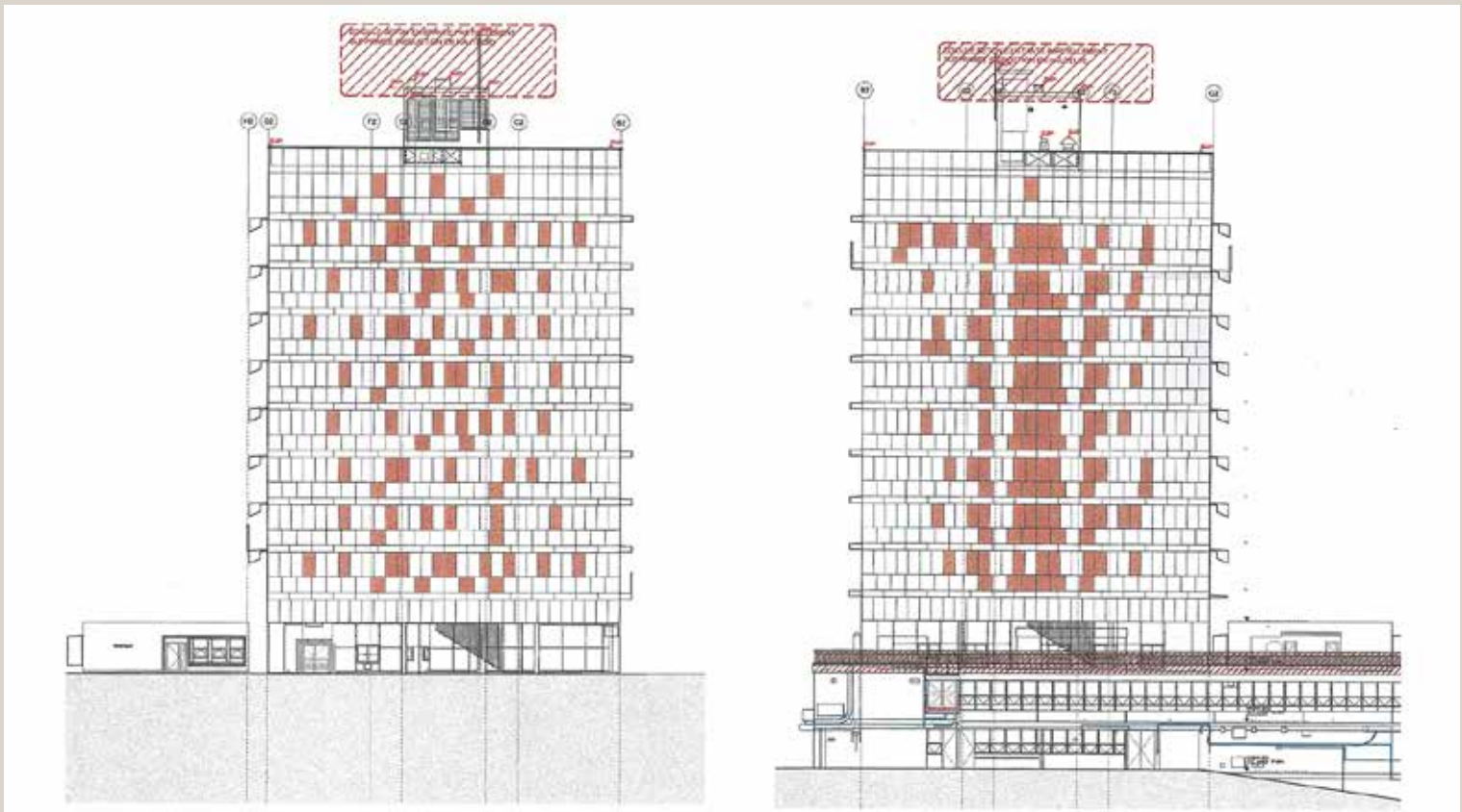
La Commission renouvelle son vœu du 13 avril 2012, s'opposant au percement des deux murs pignon de l'immeuble construit par Wogensky et demande à nouveau qu'une mesure de protection soit prise en faveur de cet immeuble caractéristique du mouvement moderne (*BMO* du 4 décembre 2012).



Pignon sud du bâtiment d'enseignement (fonds d'archives privées Wogensky).



Vue perspective du projet (document Henn Architekten et Patriarche & Co). Les percements du pignon apparaissent en teinte plus soutenue.



Percements projetés des pignons nord et sud en février 2012 (document Henn Architekten et Patriarche & Co).



Percements des pignons nord et sud projetés en octobre 2012 (document Henn Architekten et Patriarche & Co). Leur répartition varie légèrement.

[38-40, rue de la Chapelle (18^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Restructuration d’un ensemble du milieu du XIX^e siècle

Pétitionnaire : Mme SCHWOERER, Hélène - Paris Habitat
PC 075 118 12 V 1054
Dossier déposé le 28/09/2012

« Construction d’un bâtiment d’habitation (16 logements sociaux créés) de 3 étages et combles sur 1 niveau de sous-sol partiel après démolition d’un ensemble de bâtiments d’habitation, de commerce et d’entrepôt de 1 étage sur cour, réhabilitation d’un bâtiment d’habitation et de commerce avec création de trémies au niveau des combles, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture sur rue et cour.
SHON démolie : 556 m² ; SHON créée : 1183 m² ; surface du terrain : 2318 m² ; hauteur du projet : 15 m. »

PROTECTION
Espace vert protégé au 40, rue de la Chapelle.

ANTÉRIORITÉ
- Séance du 25 janvier 2007 : «La Commission du Vieux Paris (...) a formé un vœu en faveur de la conservation du bâtiment situé en second front bâti au 38, rue de la Chapelle (18^e arr.), en demandant que soit réalisée une étude historique permettant de dater cet ancien vestige du village de la Chapelle. »
- Séance du 17 décembre 2009 : pas de résolution.
- Séance du 28 janvier 2010 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet d’aménagement concernant l’ensemble des bâtiments situés 40, rue de la Chapelle et 23-27, rue des Roses (18^e arrondissement). Elle a émis un vœu en faveur de la conservation des trois

immeubles d’habitation du XIX^e siècle qui constituent le front bâti sur la rue de la Chapelle, compte tenu de la qualité de leurs façades et de leur rôle dans le paysage urbain, sur le dernier tronçon homogène de l’ancienne route menant à Saint-Denis.
Elle a également demandé la conservation des éléments les plus anciens du site, et notamment de la grange située en cœur d’îlot (derrière le n°38), dont la construction remonterait au XVI^e ou au XVII^e siècle, ainsi que de son petit appendice du XVIII^e siècle. Elle a souhaité que soient mis en œuvre les analyses et sondages permettant de préciser la datation de ce dernier vestige du passé agricole du village de la Chapelle. La Commission a également recommandé que soit étudiée la possibilité de conserver le pavillon daté de la fin du XIX^e siècle situé en cœur de parcelle, ou, à défaut, ses caves et leur descente, ouvrages probablement datés du XVIII^e siècle. »

PRÉSENTATION
Après avoir envisagé l’hypothèse d’une démolition complète des n° 38 à 42 de rue de la Chapelle, à la demande de la Com-

mission, Paris Habitat a renoncé à l’acquisition de la parcelle d’angle n°42 et à l’extension du projet sur la rue des Roses. La réhabilitation ne porte désormais que sur le seul immeuble sur rue du n°40, datant des années 1840-50 (l’immeuble de rapport au n° 38, édifié en 1887, étant ici hors projet). Le front bâti de cette partie très transformée de la rue de la Chapelle serait ainsi maintenu.
Sur cour, les constructions en ailes seraient démolies, à l’exception de la grange dont les archéologues du DHAAP ont situé la construction à une date antérieure au XVII^e siècle. En limite d’un « espace vert protégé», le pavillon d’un étage de la fin du XIX^e siècle serait démoli, mais sa cave, sans doute construite au milieu du XVIII^e siècle, serait conservée comme l’avait recommandé la CVP. Un immeuble neuf d’habitation, élevé de trois étages, est envisagé sur un plan en T au centre de la parcelle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
- *Etude des parcelles 38 à 42 rue de la Chapelle et 23 à 29 rue des Roses*, ERPHA, septembre 2009.



PLU.



Plan des hauteurs.



Vue actuelle de la rue de la Chapelle vers le sud. Le n°40, à trois étages, serait conservé et réhabilité. Son voisin de droite (n°38) est hors projet. Les démolitions portent sur les constructions sur cour.



Ailes en retour du n°40 dont la démolition est demandée ainsi que celle du pavillon du XIX^e siècle entre cour et jardin.



Élévation de l’aile gauche, en retour du n°40.



Grange qui a fait l’objet d’une étude archéologique. Elle n’est pas concernée par le projet.

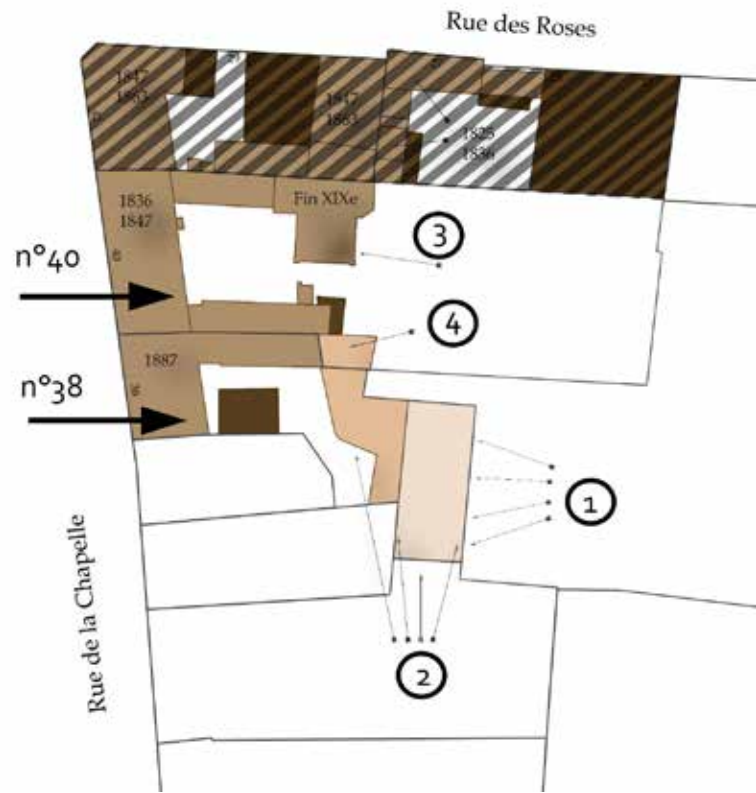
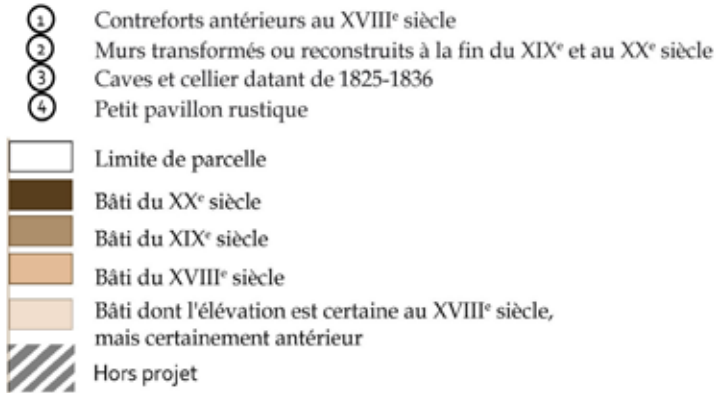


Élévation sur jardin du pavillon XIX^e siècle dont la démolition est demandée (n°3 sur le plan de datation, p.32). Sa cave, antérieure, serait conservée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un ensemble du milieu du XIXe siècle.

La Commission lève tous ses vœux portant sur cet ensemble de constructions. Elle recommande que la grange datant du XVIIIe siècle soit restaurée et transformée pour un nouvel usage (BMO du 4 décembre 2012).



Cette réalisation industrielle, bien conservée, n'en est que plus intéressante.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

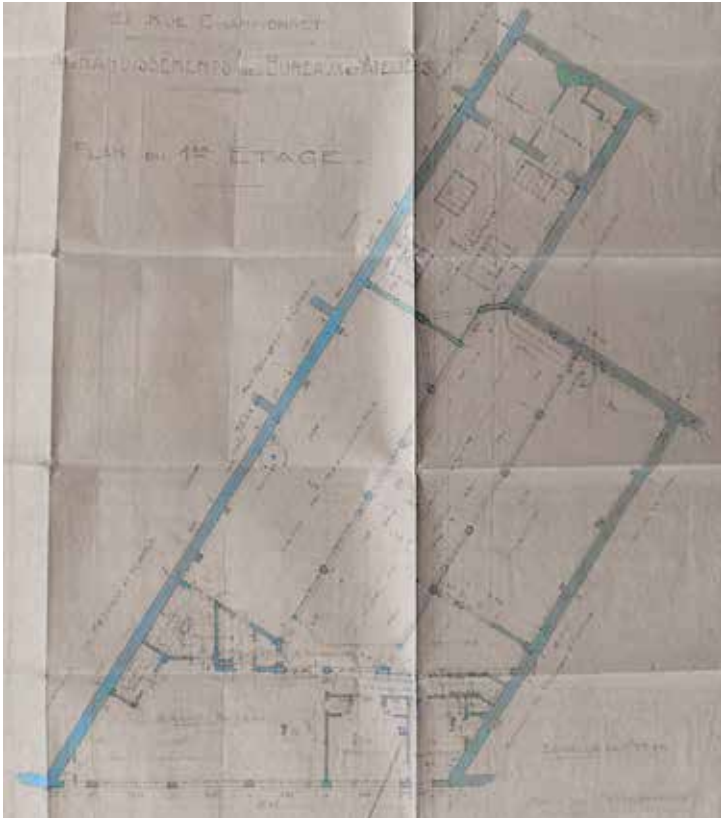
- Archives de Paris : VOⁿ 551.
- Paul Chemetov, Marie-Jeanne Dumont, Bernard Marrey, *Paris-Banlieue, 1919-1939. Architectures domestiques*, Paris, 1989.
- *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, IFA, 1996.

RÉSOLUTION

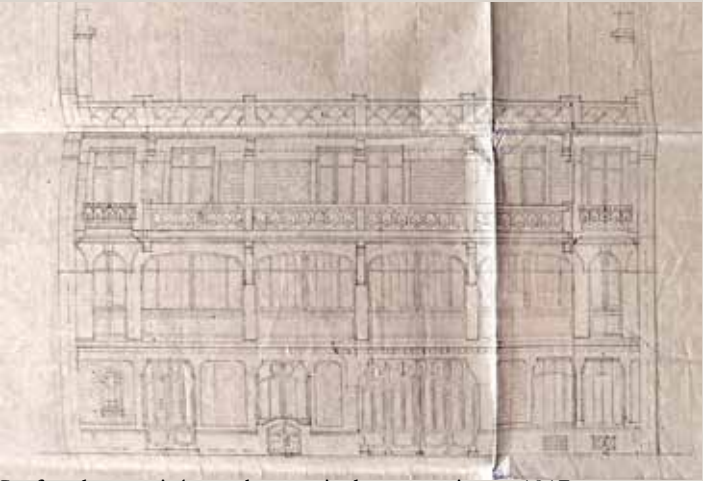
La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un immeuble d'atelier de 1917.

La Commission s'oppose unanimement à la démolition de cet immeuble d'ateliers, témoin rare et bien conservé du Paris industriel, spécimen précieux des débuts de la construction en béton armé, et œuvre d'un architecte, Marcel Oudin, dont les réalisations industrielles et commerciales ont été généralement détruites ou dénaturées.

La Commission demande que la prochaine évolution du PLU ne permette pas la surélévation de ce bâtiment (*BMO* du 4 décembre 2012).



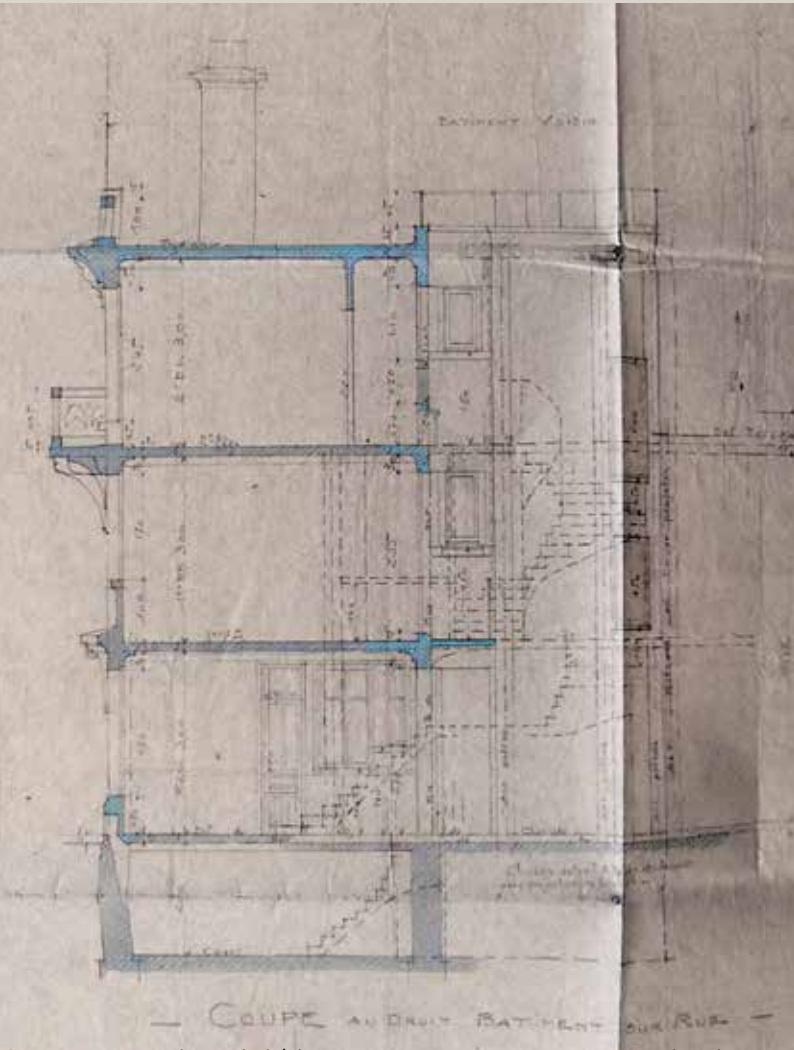
Plan du 1er étage conçu par Marcel Oudin en 1917 (Archives de Paris).



La façade autorisée par le permis de construire en 1917 comportait un balcon plus orné (Archives de Paris).



Façade actuelle : en bas, les ateliers, au premier étage, des bureaux, et au dernier étage, un logement.



Coupe transversale sur le bâtiment sur rue montrant notamment la toiture terrasse (Archives de Paris).



Fenêtres des bureaux du premier étage.



État actuel de la cour couverte. Le permis de construire d'origine mentionne une charpente de béton portant une verrière.



Porte d'entrée sur la rue Championnet inspirée de l'Art nouveau.



Détail d'un décor de plâtre au mur du hall d'accès au logement.



Détail du sol de mosaïque à queues de paon du hall d'entrée du logement.



42-44, rue Orfila (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. FERNANDEZ, Alberto
SCI PARIS 42-44 RUE ORFILA
PC 075 120 12 V 0060
Dossier déposé le 28/09/2012
« Construction de bâtiments de 1 à 5 étages sur 1 niveau partiel de sous-sol à usage d’habitation (25 logements dont 11 en accession à la propriété), de stationnement (22 places) et de crèche collective.
SHON supprimée : 224 m² ; SHON créée : 2299 m² ; surface du terrain : 874 m² ; hauteur du projet : 18 m. »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanchez Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l’Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris